

DEMANDE PLAN DE SAUVEGARDE

Créer en **avril 2017** l'entreprise ASDG est spécialisée dans les travaux électriques dans tous locaux ainsi que la vente et pose de menuiseries extérieures.

Actuellement l'entreprise ne compte aucun salarié, seul le gérant effectue les travaux et emploi des auto entrepreneurs lorsque cela est indispensable pour la réalisation des chantiers.

L'activité repose à 98% sur les particuliers et 2% pour les entreprises.

Le chiffre d'affaire annuel moyen pour la période 2017/2024 est de 110 000 €.

Le premier semestre 2025 a subi une très forte baisse de CA par le fait d'une baisse significative du nombre de commandes ainsi qu'un arrêt de travail pour moi-même de près de 4 mois (main droite cassée). L'absence de prospection et donc de commande lors de cet arrêt m'a conduit à demander auprès du tribunal de commerce de Libourne l'ouverture d'une procédure de sauvegarde de l'entreprise au 30/06/2025.

L'absence de prospect dans les domaines de l'électricité/menuiserie étant une réalité j'ai décidé d'orienter la société vers la construction et vente de Tiny Houses et studios de jardin. Afin de réduire les coûts de fabrication je travail seul. Le délai moyen de construction est de 3,5 mois. La trésorerie de l'entreprise a permis le financement de 90% de la construction de la 1ère Tiny House, le reste étant approvisionné par mes propres fonds.

Cette Tiny House sera terminée le 27 avril 2025.

Depuis fin décembre j'ai publié des annonces sur les sites spécialisés de ventes (le bon coin, paru vendu, se loger) ainsi que sur les réseaux sociaux. L'idée première de la Tiny étant de faire un produit sur mesure, de ce fait les finitions intérieures n'étant pas faites les photos promotionnelles ne sont pas vendeuses et lors des visites les prospects avaient du mal à se projeter dans l'habitation. J'ai donc pris la décision de procéder aux finitions à partir du 27 Mars 2026. Les prochaines publications de ventes seront alors agrémentées de photos beaucoup plus vendeuses qu'aujourd'hui et le produit fini pour les prochaines visites.

Actuellement j'ai trois devis en cours pour un montant de 160 K€ mais pas encore accepté par les clients. Un acheteur a annulé son achat du fait d'un refus de prêt bancaire immobilier.

Le chiffre d'affaire prévisionnel pour les deux prochaines années est de 165 000€ / an basé sur le potentiel de fabrication de Tiny House à trois unités par an. Le solde de trésorerie début juillet est basé sur la vente de la Tiny House actuellement en fin de construction avant le 30/06/2026.

SARL ASDG

Plan de trésorerie / exploitation du 01/07/26 au 30/06/27

MOIS	juil.-26	août-26	sept.-26	oct.-26	nov.-26	déc.-26	janv.-27	févr.-27	mars-27	avr.-27	mai-27	juin-27
Solde trésorerie début de mois	36 256	34 356	31 919	44 269	26 369	50 878	42 145	54 495	36 595	61 778	53 045	65 395
Encaissements créances clients (ttc)												
Vente tiny house			27 500		27 500		27 500		27 500		27 500	
Acompte puis solde vente 1 puis acompte vente 2												

Règlements fournisseurs												
Achats pour tiny house	0	0	11 000	11 000	0	0	11 000	11 000	0	0	11 000	11 000
Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
loyer locaux	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
loyer vehicule jumpy	651	651	651	651	651	651	651	651	651	651	651	651
Entretien locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assurance multirisques	367	367	367	367	367	367	367	367	367	367	367	367
Assurance Tiny house	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Honoraires comptables	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216
Déplacement	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Mission et réception	121	121	121	121	121	121	121	121	121	121	121	121
TPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Internet	115	115	115	115	115	115	115	115	115	115	115	115
Prêts bancaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération gérance	0	0	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Cotisation URSSAF gérance	0	537	750	750	1 424	750	750	750	750	750	750	750
Décaissement TVA	-170	-170	-170	2 580	-2 003	4 413	-170	2 580	-2 003	4 413	-170	2 580
Total décaissements	1 900	2 437	15 150	17 900	2 991	8 733	15 150	17 900	2 317	8 733	15 150	17 900

SOLDE TRESORERIE FIN DE MOIS	34 356	31 919	44 269	26 369	50 878	42 145	54 495	36 595	61 778	53 045	65 395	47 495
-------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

SARL ASDG

Plan de trésorerie / exploitation du 01/07/27 au 30/06/28

MOIS	juil.-27	août-27	sept.-27	oct.-27	nov.-27	déc.-27	janv.-28	févr.-28	mars-28	avr.-28	mai-28	juin-28
Solde trésorerie début de mois	47 495	71 607	48 303	59 582	40 611	64 049	54 245	65 524	46 553	70 665	60 861	72 140
Encaissements créances clients (ttc)												
Vente tiny house	27 500		27 500		27 500		27 500		27 500		27 500	
Acompte puis solde vente 1 puis acompte vente 2												

Règlements fournisseurs												
Achats pour tiny house	0	0	11 000	11 000	0	0	11 000	11 000	0	0	11 000	0
Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
loyer locaux	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
loyer vehicule jumpy	651	651	651	651	651	651	651	651	651	651	651	651
Entretien locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assurance multirisques	367	367	367	367	367	367	367	367	367	367	367	367
Assurance Tiny house	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Honoraires comptables	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216
Déplacement	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
Mission et réception	121	121	121	121	121	121	121	121	121	121	121	121
TPE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Internet	115	115	115	115	115	115	115	115	115	115	115	115
Prêts bancaire	1 071	1 071	1 071	1 071	1 071	1 071	1 071	1 071	1 071	1 071	1 071	1 071
Rémunération gérance	1 500	15 000	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Cotisation URSSAF gérance	750	750	750	750	1 424	750	750	750	750	750	750	750
Décaissement TVA	-2 003	4 413	-170	2 580	-2 003	4 413	-170	2 580	-2 003	4 413	-170	2 580
Total décaissements	3 388	23 304	16 221	18 971	4 062	9 804	16 221	18 971	3 388	9 804	16 221	7 971

SOLDE TRESORERIE FIN DE MOIS	71 607	48 303	59 582	40 611	64 049	54 245	65 524	46 553	70 665	60 861	72 140	64 169
-------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Je soussigné GIROLLET Didier, propose le projet de plan de sauvegarde judiciaire suivant :

1 – Remboursement sans délais ni remise des créances inférieures à 500 € et des frais de procédure.

2 – Il est proposé de régler le passif échu et à échoir sur 7 pactes annuels selon les pourcentages suivants :

1ere année : 14,286 %
2eme année : 14,286 %
3eme année : 14,286 %
4eme année : 14,286 %
5eme année : 14,286 %
6eme année : 14,286 %
7eme année : 14,286 %

- Date de la 1ere échéance : 12 mois après l'adoption du plan.

Le 15/04/2026

Signature

